

16 déc 2016 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2016

Transfert de certains membres du personnel de l'ONEM vers la Région flamande et la Région wallonne

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal relatifs au transfert de membres du personnel de l'Office national de l'emploi (ONEM) vers la Région flamande et la Région wallonne.

Suite à la sixième réforme de l'Etat, des services sont transférés intégralement ou partiellement aux gouvernements des régions et des communautés. En ce qui concerne l'ONEM, ce transfert est réglé par l'arrêté royal du 4 septembre 2014 déterminant les modalités de transfert des membres du personnel de l'ONEM aux régions, aux communautés et à la Commission communautaire commune.

Deux projets d'arrêté royal règlent le transfert de personnel vers la Région flamande pour :

- les membres du personnel de l'ONEM qui exercent la mission "coordination ALE"
- les membres du personnel de l'ONEM détachés dans les agences locales pour l'emploi dans les communes

Un projet d'arrêté royal règle le transfert de personnel vers la Région wallonne pour :

- les membres du personnel de l'ONEM qui exercent la mission "interruption de carrière"

Les projets peuvent être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique